

Extension horaire de la régulation par le SAMU – Centre 15 pour l'accès aux urgences du CHPC

Le Centre Hospitalier Public du Cotentin rencontre depuis plusieurs mois, dans un **contexte national de forte sollicitation des services d'urgences et de difficultés de recrutement médical**, une insuffisance d'urgentistes, et ce malgré le recours à l'intérim médical.

Dès janvier 2022, l'établissement a travaillé sur des solutions conjointement avec l'ensemble des professionnels de santé libéraux du Nord-Cotentin (URML, SOS Médecins, Conseil de l'Ordre des Médecins), la ville de Cherbourg-en-Cotentin et en accord avec le SAMU 50 et l'Agence Régionale de Santé de Normandie.

Dès lors, une régulation complète par le SAMU - centre 15 de l'accueil au service des urgences la nuit, de 19h à 8h30, a été mise en place à compter du 10/01, impliquant pour les usagers un recours obligatoire à la plateforme téléphonique du SAMU - centre 15 (appel au 15) afin d'évaluer et d'orienter vers la réponse médicale adaptée.

Cette solution, adoptée dans l'objectif de garantir le fonctionnement des urgences de l'hôpital 24h/24, notamment pour les urgences vitales, a permis de tenir l'objectif, et notamment de garantir la continuité des lignes SMUR sur le territoire malgré la tension. Pour autant, depuis quelques semaines **la fréquentation des urgences remonte à un niveau élevé**, notamment juste avant les horaires de régulation.

Il est donc apparu **nécessaire de faire évoluer l'organisation** en place : **dès le lundi 30 Mai 2022, le recours à la régulation par le SAMU - centre 15 débutera à 15h chaque jour** (contre 19h auparavant) **et sera effective jusqu'à 8h30 le lendemain matin**. Le médecin régulateur du SAMU - centre 15 orientera les patients vers la solution de prise en charge la plus adaptée afin de garantir une prise en charge sécurisée, en priorisant les urgences les plus sévères.

Cette nouvelle organisation doit permettre à l'équipe du service des urgences, en sous-effectif récurrent, de **se concentrer sur sa mission principale** d'accueil des urgences vitales, mais également **d'anticiper la période estivale** de façon plus sereine.

Une campagne de communication à destination des usagers a d'ores et déjà débuté sur les réseaux sociaux du CHPC sur le bon usage des urgences dans le but de susciter l'interrogation du patient avant sa venue aux urgences.

Il est toutefois essentiel de souligner que la mise en place de la régulation par le SAMU - centre 15 demeure provisoire. L'objectif du CHPC et de l'ARS est de reconstituer une équipe complète au service des urgences, pour rétablir le fonctionnement habituel de l'accueil des patients.

M. Benoît ARRIVE

Président du Conseil de Surveillance du CHPC
Maire de Cherbourg-en-Cotentin

Mme Séverine KARRER

Directrice du CHPC

M. Thomas DEROCHE

Directeur de l'ARS Normandie